

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025


 République française  
 Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025/ ....

 Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire  
 Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55
Présents :	31
Absents :	24
Absents AVEC pouvoir	15
Absents SANS pouvoir	9
Suffrages exprimés :	46
- dont POUR :	46
- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	M. DECHER Martine	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DERRIVE Eric	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme PONTET Annie
Mme AUDIBERT Danielle	Mme GIRARD Nicole	M. RIVET Jean-Philippe
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	M. ROUSSET André
Mme BLANCHET Fabienne	M. JUSTINESY Gérard	M. SILVESTRE Claude
M. BOREL Félix	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
M. CARLIER Roland	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. COURTECUISSE Patrick	Mme NALLET Christine	
Mme CRESP Delphine	M. NOUVEAU Michel	
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme PALACIO Céline	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. MASSIP Frédéric	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. VOURET Eric

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel
-----------------------

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth
----------------------

N° 2025-197

**RESSOURCES HUMAINES** – Tableau des effectifs – Recrutement d'agents contractuels pour des besoins temporaires ou saisonniers

- *Vu le Code Général de la Fonction Publique ;*
- *Vu le Code Général de la Fonction publique, et notamment l'article L332-23 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire du 24 novembre 2025 ;*
- *Vu l'avis du comité social territorial en date du 26 novembre 2025.*

Le recrutement d'agents contractuels est possible notamment pour faire face à des besoins temporaires (accroissement temporaire d'activité), des besoins saisonniers (accroissement saisonnier d'activité), pour remplacer momentanément des fonctionnaires ou encore pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un titulaire.

Ces recrutements interviennent sur des emplois non permanents, ou sur des emplois permanents uniquement dans les hypothèses prévues par la loi (remplacement, vacance temporaire).

Pour un accroissement temporaire d'activité, le contrat peut être conclu et renouvelé dans la limite d'une durée totale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs.

Pour un accroissement saisonnier d'activité, la durée maximale est de 6 mois, renouvellement inclus, sur une période de 12 mois consécutifs.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois permanents ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades, et annexé chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante. Lorsqu'un poste est occupé par un contractuel sur emploi permanent (vacance temporaire ou remplacement long), sa création ou sa modification doit être préalablement inscrite au tableau des effectifs, afin d'assurer la concordance entre la situation budgétaire, l'organisation des services et les recrutements envisagés.

Le Président précise que la délibération doit mentionner explicitement la nature du besoin, la durée du contrat et les conditions de recrutement, conformément à la réglementation en vigueur.

- Accroissements saisonniers d'activité :

Service	Fonctions	Grade	Rémunération	Nombre de postes
Campings	Agents d'accueil ou d'entretien	Adjoint administratif ou Adjoint technique territorial	1 <sup>er</sup> échelon IB 367	1, 75 ETP
Collecte	Agents de collecte	Adjoint technique territorial	1 <sup>er</sup> échelon IB 367	2,75 TP
Médiathèques	Agent de médiathèque Plein air	Adjoint du patrimoine	1 <sup>er</sup> échelon IB 367	0,5 ETP
Piscines	Agent d'entretien, de maintenance ou d'accueil	Adjoint technique territorial	1 <sup>er</sup> échelon IB 367	1 ETP
	Maître-nageur sauveteur	ETAPS	Entre le 1 <sup>er</sup> et le 5 <sup>ème</sup> échelon IB 389 / IB 415	0,50 ETP

Tous services	Assistant administratif	Adjoint administratif	1 <sup>er</sup> échelon IB 367	0,5 ETP
---------------	-------------------------	-----------------------	-----------------------------------	---------

**Accroissements temporaires d'activité :**

Service	Fonctions	Grade	Rémunération	Nombre de postes
Collecte et Déchetteries	Agent polyvalent	Adjoint technique	1 <sup>er</sup> échelon IB 367	4 ETP
Piscines	Agent d'entretien	Adjoint technique territorial	1 <sup>er</sup> échelon IB 367	0,50 ETP
Petite enfance	Pool Auxiliaire de puériculture ou Assistant.e Petite enfance	Auxiliaire de puériculture	4 <sup>ème</sup> échelon IB 434	3 ETP
		ou Adjoint d'animation	1 <sup>er</sup> échelon IB 367	
	Auxiliaire de puériculture ou Assistant.e Petite enfance	Auxiliaire de puériculture	4 <sup>ème</sup> échelon IB 434	0,50 ETP
		ou Adjoint d'animation	1 <sup>er</sup> échelon IB 367	
	Cuisinier.e ou Lingère	Adjoint technique territorial	1 <sup>er</sup> échelon IB 367	2 ETP
Tous services	Educateur.rice de jeunes enfants	Educateur de Jeunes Enfants	1 <sup>er</sup> échelon IB 444	0,50 ETP
	Assistant ou Gestionnaire administratif	Adjoint administratif ou Rédacteur territorial	1 <sup>er</sup> échelon IB 367 1 <sup>er</sup> échelon IB 389	2 ETP
	Agent technique ou polyvalent	Adjoint technique territorial	1 <sup>er</sup> échelon IB 367	

Le Conseil Communautaire,  
Oui le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- AUTORISE la création d'emplois à temps complet et non complet, sur les grades, échelons et indices de rémunération cités ci-dessus, en application de l'article L332-23 du Code Général de la Fonction publique relatif aux accroissements d'activité ;
- DIT que ces agents pourront bénéficier d'un régime indemnitaire alloué par arrêté individuel ;
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits en dépenses de la section de fonctionnement au chapitre 012 « Charges de personnel » au budget principal et au budget annexe des Campings ;

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire  
Séance du 4 décembre 2025

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats de recrutement correspondant ainsi que les avenants éventuels.

Cavaillon, le 5 décembre 2025

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Le Président,

Gérard DAUDET

